



## Coordination « 7 MILLIONS DE TONNES DE DECHETS, BASTA ! »

Villeneuve Loubet, le 28 Juin 2010

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes  
A l'attention de Monsieur Francis LAMY  
147 Route de Grenoble  
06286 NICE Cedex 3

**Objet:** - Rejets Atmosphériques de la décharge de la Glacière  
- Intoxications survenues à Villeneuve Loubet le 18 juin 2010

### LRAR

Monsieur le Préfet,

Grâce à votre décision de fermer le 17 juillet 2009 la décharge de la Glacière, nous pensions en finir définitivement avec toutes ces nuisances. Or les nuisances olfactives sont de façon intermittente toujours persistantes, suffocantes, agressives et malheureusement plus fortes que celles que nous subissons par le passé.

Lors de la CLIS de la Glacière du 11 mai dernier, après avoir pris connaissance du bilan d'activité 2009, l'ADEV a soulevé un problème très inquiétant concernant les concentrations de dioxyde de soufre rejetées dans l'atmosphère. Les mesures de la Société APAVE montrent, pour l'année 2009, des concentrations de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) près de 3 fois supérieures au seuil maximal autorisé (200 mg/Nm<sup>3</sup>). Ce SO<sub>2</sub> est rejeté dans l'atmosphère par l'évaporateur de lixiviats et les torchères de la décharge de la Glacière.

Lors de la réunion de la CLIS, l'exploitant a déclaré que sur l'ensemble des sites exploités par la Sté Véolia, cette concentration élevée de SO<sub>2</sub> (545mg/m<sup>3</sup> en mars, 447mg/m<sup>3</sup> juillet, 308mg/m<sup>3</sup> décembre 2009) n'a été constatée qu'à la décharge de la Glacière.

De plus le bilan « matière » effectué sur l'évaporateur de lixiviats montre qu'une partie de la matière toxique est rejetée dans l'atmosphère et non pas, seulement la vapeur d'eau, comme il l'avait été annoncé.

C'est la première fois que les rejets atmosphériques sont contrôlés et présentés à la CLIS de la décharge de la Glacière. Un arrêté préfectoral complémentaire, datant du 16 janvier 2009, l'exige aujourd'hui, soit 9 ans après l'ouverture de la décharge !

La population est inquiète car les risques sur la santé et l'environnement sont bien réels:

### Les effets du dioxyde de soufre sur la santé

*Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, notamment pour l'appareil respiratoire. Les fortes pointes de pollution peuvent déclencher une gêne respiratoire chez les personnes sensibles (asthmatiques, jeunes enfants ...). Les efforts physiques intenses accroissent les effets du dioxyde de soufre. Aux concentrations habituellement observées dans l'environnement, une très grande proportion du dioxyde de soufre inhalé est arrêtée par les sécrétions muqueuses du nez et des voies respiratoires supérieures.*

### Les effets du dioxyde de soufre sur l'environnement

*Dans l'atmosphère, le dioxyde de soufre se transforme principalement en acide sulfurique, qui se dépose au sol et sur la végétation. Cet acide contribue, en association avec d'autres polluants, à l'acidification et à l'appauvrissement des milieux naturels.*

Le vendredi 18 juin 2010, lors de la cérémonie de commémoration de l' « Appel du 18 juin » qui a eu lieu sur la place Général de Gaulle située au village à moins d'un km de la décharge de la Glacière, 52 enfants et 5 adultes ont été intoxiqués au monoxyde de carbone (CO). L'origine de l'intoxication a été imputé à la circulation automobile.

Nous tenons à préciser que les torchères de la Glacière génèrent du monoxyde de carbone qui est rejeté dans l'atmosphère en continu. La concentration élevée de SO2 mesurée a montré que l'installation n'est pas sous contrôle. Régulièrement nous avons pu identifier l'hydrogène sulfureux et le dioxyde de soufre qui se concentrent au cœur du village. Le monoxyde de carbone qui est un gaz inodore pourrait très bien y être présent. De ce fait, nous ne pouvons pas éliminer l'origine possible de l'intoxication des 52 enfants et 5 adultes par les gaz rejetés aussi par la décharge de la Glacière.

Ce mardi 22 juin, nous nous sommes rendus sur les sites des décharges et nous pouvons vous confirmer que les torchères de la Glacière fonctionnaient à plein régime et que l'air était insupportable et irrespirable.

Pour toutes ces raisons et afin de rassurer la population, nous vous demandons de:

**- Diligenter une enquête sanitaire afin de connaître les origines de l'intoxication survenue à Villeneuve Loubet le 18 juin dernier, et d'en rendre publiques les conclusions.**

**- Effectuer des contrôles de concentration de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre sur le village de Villeneuve Loubet.**

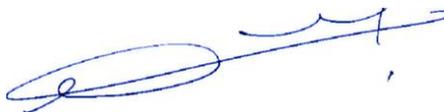
**- Arrêter immédiatement le fonctionnement de l'évaporateur de lixiviats.**

**- Stopper immédiatement ces rejets illégaux de dioxyde de soufre dans l'atmosphère.**

**- Mettre en place un contrôle continu des rejets atmosphériques des torchères de la décharge de la Glacière concernant ces paramètres: CO, SO2, COV, HCL, HF, NO2, métaux lourds, poussières et que les résultats de ces mesures soient disponibles en temps réel sur le site internet de la DREAL.**

**- Envisager la liquéfaction du biogaz si l'exploitant n'est pas en mesure de contrôler les rejets atmosphériques.**

En vous remerciant par avance de l'attention portée à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre parfaite considération.



**Serge JOVER**

Président de l'ADEV  
Responsable de la Coordination « 7 Millions de Tonnes de Déchets, BASTA »



22 juin 2010 - Evaporateur et torchères de la Glacière